



Charte du randonneur

Quelques règles essentielles

Responsable du groupe et du parcours : L'animateur

- Ne pas le perdre de vue, ne pas quitter le groupe ni le sentier.
- Lors d'un arrêt technique, poser son sac au bord du chemin. (le serre-file prévient l'animateur et le groupe attendra)
- En cas de difficultés, le groupe se montre solidaire suivant les directives de l'animateur.

La traversée d'une route.

Elle doit se faire groupée et attendre l'ordre de l'animateur pour le passage.

Pour suivre une route :

En file indienne, à gauche ou à droite suivant les instructions de l'animateur qui jugera en fonction de la dangerosité.

Respect de l'environnement.

Tout randonneur a le devoir moral de protéger la nature.

- Rester sur les sentiers indiqués.
- Respecter la flore.
- Emporter les déchets.

Partager l'espace avec d'autres usagers dans le respect de règles mutuelles.

- Se montrer respectueux de ceux qui pratiquent un autre sport (vélo, moto, quad.....)
- Se signaler auprès des chasseurs lors des battues. (passage en groupe)
- Ne pas déranger la faune sauvage et respecter la flore.
- Ne pas prendre de raccourcis favorisant l'érosion.

Bonne randonnée !